

Le droit d'une personne de déterminer la manière et le moment de mettre un terme à sa vie a un effet préventif aux tentatives de suicide

DIGNITAS est connu avant tout pour l'aide au suicide admissible aux étrangers. Les médias écrivent même du tourisme de la mort! Mais DIGNITAS est beaucoup plus qu'une organisation d'aide aux mourants. DIGNITAS est en premier lieu une organisation d'aide à vivre et de prévention de tentatives de suicide – comme on peut facilement constater en lisant le nom complet de DIGNITAS:

DIGNITAS – Vivre dignement – Mourir dignement.

Les accompagnements à la mort volontaire sont seulement une partie de notre travail. Plus qu'un tiers de toutes les consultations téléphoniques sont dédiées à des personnes non-adhérentes à DIGNITAS. Des personnes désespérées de n'importe où dans le monde qui souffrent physiquement et/ou psychiquement, des proches qui ont été demandés de chercher une dernière issue, des personnes âgées qui se sentent seules et lasses de vivre, des médecins, des juristes, des étudiants...

DIGNITAS maintient un forum de discussion en Internet en langue allemande avec plus de 3'000 utilisateurs enregistrés. Ce forum fonctionne comme groupe d'entraide et est surveillé et entretenu d'un médiateur professionnel et de deux techniciens IT.

Un autre travail important est l'évolution de droit. Soulever des questions pertinentes dans des procès judiciaires pour que les tribunaux doivent s'en occuper et décider nous permet de développer l'ordre juridique.

Mais le champ d'activités le moins connu, c'est la prévention du suicide et surtout la prévention des tentatives de suicide.

Selon le premier rapport de l'OMS¹ sur la prévention du suicide, publié le 4 septembre 2014, chaque année plus de 800'000 personnes meurent par suicide. Dans le même rapport, l'OMS constate qu'il faut considérer 20 fois plus de tentatives de suicides échoués. Le docteur Calvin Frederick² de l'Institut national

¹ <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2014/suicide-prevention-report/fr>

² Calvin J. Frederick y était chef du service des urgences psychiatriques et de l'assistance en cas de catastrophe (Chief of Emergency Mental and Disaster Assistance) dans les années 1970

américain de santé mentale estime que, dans les pays industrialisés, ce nombre est même 50 fois supérieur à celui des suicides qui aboutissent. Sur le site Internet du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes³, on peut lire qu'en France, chaque année 10'500 personnes meurent par suicide. Si l'on multiple ce chiffre par les facteurs 20 ou 50, on obtient un résultat se situant entre 200'000 et 500'000 tentatives de suicide par année!

Les tentatives de suicide représentent donc un grand problème de société.

L'OMS recommande aux pays de réduire l'accès aux moyens de se suicider, d'obliger les médias à une couverture responsable du suicide afin d'éviter des imitations, ainsi que le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles mentaux et liés à l'usage de substances psychoactives chez les communautés.

Le suicide reste cependant presque toujours un sujet tabou.

Mais il ne faut pas se contenter de diminuer les chiffres des suicides. Certes, cela fait un décès en moins dans les statistiques, mais qui continue à s'occuper de la personne concernée? Elle voulait mettre un terme à sa vie. Ce qui lui arrive après l'échec de sa tentative n'intéresse personne. C'est l'industrie de la santé qui s'en charge et qui y gagne, financièrement parlant. Chaque tentative de suicide qui n'aboutit pas recèle pour cette industrie l'occasion d'un gain et d'un rendement considérables⁴.

Dans le cadre actuel de la prévention du suicide, on rencontre surtout deux types de personnes: les unes désapprouvent le suicide pour des raisons idéologiques⁵, les autres détiennent des intérêts financiers dans l'industrie de la santé. Le leitmotiv de ces deux catégories semble être: il faut que le nombre de suicides réussis soit le plus petit possible. Ce qui apparaît au premier abord comme attitude humaine et valorisante est en vérité une approche paternaliste et statistique.

Rien ne changera sur ce point tant que la prévention du suicide restera l'affaire de personnes et de groupes qui désapprouvent le suicide. Ils sont d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de suicide. C'est pourquoi il est surtout important à leurs yeux que les tentatives de suicide n'aboutissent pas. Peu leur importent les conséquences que cela peut avoir pour le suicidaire.

Le travail quotidien de DIGNITAS nous enseigne que la société devrait veiller à éviter les tentatives de suicide. C'est pourquoi DIGNITAS suit le leitmotiv: oui au suicide s'il est justifié, le moins possible de tentatives de suicides réalisées dans l'isolement. C'est ça, l'approche libéralo-progressiste-philanthropique.

³ <http://www.sante.gouv.fr/etat-des-lieux-du-suicide-en-france.html>

⁴ Augmentation du chiffre d'affaires 2013: Novartis 19%, Roche 26%

⁵ Il s'agit surtout de groupes chrétiens intégristes qui entretiennent l'interdiction du suicide.

C'est nous, les associations pour le droit de mourir dans la dignité, les vrais protecteurs de vie!

Parce que cette approche libérale permet d'ouvrir la voie à ce qui est vraiment essentiel: au dialogue, sans faire la morale, sans tabou et sans dicter aucune conduite à autrui. Avec nous, il est possible de s'exprimer ouvertement si l'on a l'intention de mettre fin à ses jours. Personne ne doit avoir peur d'être placé en hôpital psychiatrique à cause de cela. Nous nous renseignons sur la raison motivant le désir de mourir sans que celle-ci nous horrifie. Nous sommes convaincus qu'en réalité, personne ne souhaite vraiment mourir. Une personne exprime le désir de mourir uniquement parce qu'elle ne veut plus continuer à vivre comme elle a vécu jusqu'à présent. À ce moment-là, notre rôle est, en coopération avec la personne, de chercher s'il existe une solution acceptable et réalisable à son problème.

Pour que DIGNITAS et les institutions du même type puissent avoir cet effet sur les gens, il faut d'une part et surtout que, sur le fond, nous acceptions le suicide. D'autre part, nous pouvons aussi apporter notre contribution avec le suicide assisté – à savoir en réduisant au minimum le risque d'échec d'une tentative de suicide. Un aspect surtout nous rend crédibles aux yeux de ceux qui cherchent de l'aide en s'adressant à nous: nous vivons notre conception.

Mais ça signifie qu'une prévention efficace des tentatives de suicide ne sera possible tant que les articles (du code pénal Français) interdisant l'aide au suicide restent en vigueur.

Dans tous les pays dont la population a été interrogée de ce qu'elle pense des diverses méthodes de mettre un terme à sa vie, la majorité s'est déclarée pour un modèle d'euthanasie raisonnable. Aussi en France. En 2012, l'institut Gallup Isopublic a fait un sondage⁶ à cet égard. 79% de tous les Français interrogés trouvent que chaque personne devrait pouvoir décider elle-même de l'heure de sa mort et de la manière de mourir. 75% pourraient envisager avoir recours à l'assistance au suicide. Et 80% pensent que l'assistance au suicide devrait uniquement être autorisée dans le cadre d'un accompagnement professionnel.

Ceux qui s'opposent à la légalisation de l'aide au suicide agissent contre la démocratie, contre l'humanité, contre les droits de l'homme et contre l'opinion de la majorité du peuple.

Strasbourg, le 13 septembre 2014
Sandra Martino, DIGNITAS

⁶ http://www.dignitas.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=70&Itemid=138&lang=fr